

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 877

22 novembre 1999

SOMMAIRE

Allied Domecq Stadthofstrasse B.V., Breda	page 42084	Realty International Lloyd S.A., Luxembg	42068, 42069
(The) Bank of New York (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42080	Relys S.A., Luxembourg	42069
Brands Tobac, S.à r.l., Luxembourg	42050	Remal S.A., Luxembourg	42069, 42070
Deifferdange Geschichtsfrënn, (Cercle Historique de la Commune de Differdange) A.s.b.l., Differdange	42096	Reuter-Heuardt, S.à r.l., Luxembourg	42070
(L')Immobilière Linari, S.à r.l., Luxembourg	42055	Ripa Electric, S.à r.l., Sanem	42070
Interlab S.A., Luxembourg	42051	Sabelinvest S.A., Luxembourg	42061
Intermobiliare, Sicav, Luxembourg	42050	Safim S.A., Luxembourg	42071
International Project Management S.A., Luxembourg	42051	Saint Thomas S.A., Luxembourg	42072
International Property Fund, Sicav, Luxembourg	42051	Sanderlux S.A., Luxembourg	42070
Jupiter Promotion S.A., Luxembourg	42050	San Pantaleo S.A., Luxembourg	42074
KBC Lease (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42052	Sanyo Kleinwort Spain Fund Management S.A., Luxembourg	42074
KBL Founder S.A., Luxembourg	42052	Sarah S.A., Luxembourg	42073
KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	42053	Sicap, S.à r.l., Luxembourg	42073
KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg	42054	S.I.P.A.T. S.A., Luxembourg	42075
KB Lux-Luxinvest, Sicav, Luxembourg	42054	SIPI, Société Holding d'Investissement et de Promotions Immobilières S.A., Luxembourg	42075
Kefren S.A., Luxembourg	42055	Skyguards S.A., Luxembourg	42075
Lully S.A., Luxembourg	42052, 42053	Société Luxembourgeoise des Transports Helminger, S.à r.l., Crauthem	42076
Lumine S.A. Holding, Luxembourg	42055, 42056	Socoal Holding S.A., Luxembourg	42076
Lynn S.A., Luxembourg	42059	SOGIT, Société Générale d'Investissements Touristiques S.A., Luxembourg	42076
Marielux Building S.A., Luxembourg	42054	Soluxtrafer S.A., Rodange	42077
Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg	42058	Surinvest A.G., Luxembourg	42077
Mille S.A., Luxembourg	42057, 42058	Tablar International S.A., Luxembourg	42078
Mittel European S.A., Luxembourg	42058	Targa S.A., Luxembourg	42079
Mize-Hamsebe S.A., Luxembourg	42059	Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Luxembourg	42080, 42081
Naftex Holding S.A., Luxembourg	42060	Tolmed S.A., Luxembourg	42081
Nautic Rent, S.à r.l., Luxembourg	42060	Tousaciers S.A., Dudelange	42082
Nightingale Finance S.A., Luxembourg	42060	Trade Clean S.A., Luxembourg	42072
Novelia Senior Services S.A., Luxembourg	42059	Trial Deux, S.à r.l., Luxembourg	42071
Oil Control Finance S.A., Luxembourg	42066	U.B.C.T.N. Holding S.A., Luxembourg	42083
Omni-Cash, Sicav, Luxembourg	42064	Urquijo Fondos KBL, Sicav, Luxembourg	42084
Orcival S.A., Luxembourg	42060	Valorinvest, Sicav, Luxembourg	42078
Pamalux S.A., Luxembourg	42065, 42066	Vanille, S.à r.l., Luxembourg	42075
PGM & F S.A., Luxembourg	42061, 42064	V.I.T., S.à r.l., Fentange	42081
Pimco Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	42067	Von Ernst Global Portfolio, Sicav, Luxembourg	42082
Plastilux S.A., Luxembourg	42067	Willerfunds Management Company S.A., Luxembourg	42079
Presco S.A., Luxembourg	42067	Wyn Sys, S.à r.l., Steinfort	42056, 42057
Prime Rate S.A., Luxembourg	42068	Yunex Holding S.A., Luxembourg	42083

BRANDS TOBAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 231, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.871.

Associate's decision as of July 28, 1999

The associate Lee Clemson, representing the entire subscribed capital, has proceeded to hold an extraordinary meeting as of July 28, 1999. He has passed the following resolution:

1) The company will be bound by the individual signatures of the administrative managing director, Lee James Clemson or of the technical managing director, Jamie Burley.

Luxembourg, July 28, 1999.

L. J. Clemson	J. Burley
Administrative	Technical
Managing director	Managing director

Suit la traduction française:*Décision de l'associé du 28 juillet 1999*

L'associé unique Lee James Clemson, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire en date du 28 juillet 1999. Il a pris la résolution suivante:

1) La société se trouve engagée par la signature individuelle de son gérant administratif, Lee James Clemson ou de son gérant technique, Jamie Burley.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

L. J. Clemson	J. Burley
Gérant administratif	Gérant technique

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1999, vol. 527, fol. 80, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43112/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 1999.

INTERMOBILIARE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.418.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 18th May 1999

- Messrs Jan Vanden Bussche, Stefano Ballarini, Mario Scanferlin and Roberto Contini are re-elected as Directors for a term of three years ending at the Annual general Meeting of 2002.

- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg are re-elected for a term of three years ending at the Annual General Meeting of 2002.

For INTERMOBILIARE, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43745/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

JUPITER PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 61.221.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 09, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 12 juin 1998

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Yves Mertz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

P. Rochas
Administrateur

(43749/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INTERLAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.197.

L'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 1^{er} juin 1999, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs étant échu, l'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivant pour un terme de 1 (un) an:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, Administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats ainsi conférés expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) exercice, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS ASSOCIES S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1332 Luxembourg. Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juin 1999, que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 1^{er} juin 1999, a décidé de nommer Monsieur Jean-Paul Legoux, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Jean-Paul Legoux, en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 3 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration
J.-P. Legoux A. Belardi
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43744/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 60.644.

Le siège social de la société sera transféré 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 14 juillet 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 1999.

Y.-M. Dominicus Van Den Bussch
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43747/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

INTERNATIONAL PROPERTY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.588.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 27th May 1999

- a dividend of EUR 26.4 per class DIV share is declared payable on or after 25th June 1999 against surrender of coupon n° 10, to holders of shares on record on 11th June 1999, ex-coupon (Stock Exchange Bruxelles and Luxembourg) date being 11th June 1999 and ex-dividend (net asset value calculation) date being 25th June 1999.
- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, are elected as Auditor until the Annual General Meeting of 2000.
- the co-option of Mr Ignace Van Oortegem as a Director of the Board until the Annual General Meeting of May 2000 is ratified.

Certified true extract
For INTERNATIONAL PROPERTY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43748/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.895.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

(43750/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 17 août 1999

- La démission de Monsieur Bert Jansen de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 août 1999 est acceptée, il n'est pas pourvu à son remplacement.

Certifié sincère et conforme
KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43751/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KBL FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.403.

Rectificatif partiel de l'extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1998

- les statuts de la société stipulant que les Administrateurs sont nommés pour un terme de 3 (trois) ans, il y a lieu de lire dans la publication du Mémorial C, Recueil n° 444 du 12 juin 1999 que les mandats d'Administrateur de Messieurs Charles Ruppert, Administrateur-Directeur et membre du Comité de Direction de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, demeurant 59, rue des Romains, L-5433 Niederdonven et Jean-Paul Loos, Directeur de Banque, demeurant 65, route de Kleinbettingen à L-8436 Steinfort sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001 et non jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000 comme indiqué erronément.

Certifié sincère et conforme
KBL FOUNDER S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43752/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.673.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

LULLY S.A.
S. Vandt A. Belardi P. Bouchoms
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43760/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.673.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	LULLY S.A.	
S. Vandi	A. Belardi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43761/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 1999

- les dividendes intérimaires payés en février 1999 sont déclarés comme définitifs et finaux.
- Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove, Antoine d'Hondt et Wolfgang Dorten sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.
- DELOITTE & TOUCHE, LUXEMBOURG (anc. FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG) est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.
- les articles 5, 23 et 25 des statuts sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

Art. 5. 2^{ème} alinéa. «Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeoise (LUF 50.000.000,-).»

Art. 5. 6^{ème} alinéa. «Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des classes d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.»

Art. 23. 1^{ère} phrase. «La valeur nette des actions, pour chaque classe d'actions de la Société, s'exprimera en Euro ou en telle autre monnaie à déterminer pour toute classe d'actions déterminée par le Conseil d'Administration, par un montant par action.»

Art. 23. point D b). «tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en Euro ou en la devise du compartiment auquel ils appartiennent, seront convertis en Euro ou en la devise de ce compartiment en tenant compte des cours de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette des actions et»

Art. 23. 2^{ème} phrase et 3^{ème} phrase. «Les comptes de la Société seront exprimés en Euro. Au cas où il existerait différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX BOND FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43753/526/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 1999

- Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove et Jean-Yves Mary sont réélus comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.
- Monsieur Philippe Auquier est élu en qualité d'administrateur supplémentaire pour un terme d'un an, mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est élue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.
- La devise de consolidation de la Sicav est désormais l'Euro et les articles 5.2^{ème} alinéa, 5.5^{ème} alinéa, 23.1^{er} alinéa, 23 D b) et 25 des statuts sont adaptés comme suit:
l'article 5.2^{ème} alinéa a la teneur suivante: Le capital minimum de la Société est équivalent en Euro à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) et doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société a été agréé en tant qu'organisme de placement collectif selon la loi luxembourgeoise.
- dans les articles 5.5^{ème} alinéa - article 23, 1^{er} alinéa - article 23, D b) et 25, les termes francs luxembourgeois sont remplacés par euros.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43754/526/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KB LUX-Luxinvest, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.713.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 14 mai 1999

- un dividende annuel de 5,62 EUR est payé le 28 mai 1999 aux actionnaires enregistrés au 14 mai 1999 sur présentation du coupon n° 2. La date ex-dividende est fixée au 14 mai 1999.
- Un montant correspondant au dividende susmentionné est capitalisé au profit des actions B (capitalisation).
- Messieurs Etienne Verwilghen, Bernard M. Basecqz, Daniel Van Hove, Rafik Fischer et Philippe Auquier sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.
- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est élue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX-Luxinvest
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43755/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MARIELUX BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 31.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 1999

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours des exercices 1996 et 1997.
- L'Assemblée décide de continuer l'activité de la société.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43768/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

KEFREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.039.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 1999.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procèdera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Le Conseil d'Administration
R. Tonelli S. Vandt
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43756/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

L'IMMOBILIERE LINARI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 23.066.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1985, acte publié au Mémorial C n° 259 du 6 septembre 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 25 du 15 janvier 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1999, vol. 528, fol. 61, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'IMMOBILIERE LINARI, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

(43758/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LUMINE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.122.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 1999

Les démissions de Monsieur Angelo De Bernardi et Mesdames Romaine Scheifer-Gillen et Marie Fiore Ries-Bonani de leur poste d'administrateur et celle de Monsieur Adrien Schaus de son poste de commissaire aux comptes sont acceptées et décharge leur est donnée.

Messieurs Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant Centre, 45, B-6637 Fauvillers, David De Marco, directeur, demeurant 3, rue de la Gare, L-9012 Ettelbruck et Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant 11, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

La société FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Le siège social est établi au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
LUMINE S.A. HOLDING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43762/545/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LUMINE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LUMINE S.A. HOLDING

Signature

(43763/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**WIN SYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LUXPROTECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain Jacques, gérant de société, demeurant à B-6890 Transinne, 10, Grand Route (Belgique);

2.- Madame Nathalie Poncelet, sans état, épouse de Monsieur Alain Jacques, demeurant à B-6890 Transinne, 10, Grand Route (Belgique);

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée LUXPROTECTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 279 du 7 juin 1996;

- que le capital social est fixé à cinq cent quatre mille francs (504.000,- LUF), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune;

- que le comparant sub 1.- est le seul et unique associé actuel de ladite société suite à divers actes de cession de parts et que les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Résolutions

1) La dénomination de la société est changée en WIN SYS, S.à r.l.

2) L'article premier des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de WIN SYS, S.à r.l.»

3) Le siège social est transféré à L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

4) Le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Steinfort.»

5) L'article trois des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

- la conception électrique et mécanique d'équipements industriels de prototypes et de systèmes robotiques, l'élaboration de logiciels pour ordinateurs, cartes électroniques et automatiques;

- la construction, l'assemblage et l'installation en clientèle de ce type de produits ainsi que leur entretien et la maintenance;

- l'organisation de séminaires et conférences à caractère informatif pour toutes disciplines à améliorer l'existence;

- la vente en gros et ou en détail de livres, CD et autres supports d'informations, de produits naturels et biologiques;

- la pratique et l'enseignement de la sophrologie en consultation privée et individuelle ou en pratique de groupe;

Enfin, la société pourra tant pour elle même que pour compte de tiers, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières sous quelque forme que ce soit, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet ci-avant détaillé ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue ou connexe à ceux décrits ci-avant ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses affaires.»

6) Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent quarante-six mille francs (246.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent quatre mille francs (504.000,- LUF) à sept cent cinquante mille francs (750.000,- LUF) par l'émission et la création de deux cent quarante-six (246) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, à souscrire en numéraire.

Les deux cent quarante-six (246) parts sociales nouvellement émises sont souscrites par Madame Nathalie Poncelet, sans état, épouse de Monsieur Alain Jacques, préqualifiée;

Le montant de deux cent quarante-six mille francs (246.000,- LUF) a été apporté en numéraire par le prédit souscripteur de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille francs (750.000,- LUF), divisé en sept cent cinquante (750) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alain Jacques, gérant de société, demeurant à B-6890 Transinne, 10, Grand Route (Belgique), cinq cent quatre parts sociales	504
2.- Madame Nathalie Poncelet, sans état, épouse de Monsieur Alain Jacques, demeurant à B-6890 Transinne, 10, Grand Route (Belgique), deux cent quarante six parts sociales	246
Total: sept cent cinquante parts sociales	750
7) Madame Nathalie Poncelet, préqualifiée, est nommée co-gérante avec pouvoir de signature individuelle.	

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Jacques, N. Poncelet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 1999, vol. 507, fol. 36, case 10. – Reçu 2.460 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 1999.

J. Seckler.

(43765/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

WIN SYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfurt, 38, route d'Arlon.

La société a été constituée par acte du notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 8 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 279 du 7 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 septembre 1999.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43764/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.178.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

MILLE S.A.

S. Vand
Administrateur

A. Belardi
Administrateur

P. Bouchoms
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43770/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.178.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	MILLE S.A.	
S. Vandt	A. Belardi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43771/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mai 1999, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 avril 1999 a décidé de nommer, pour une nouvelle période d'un an, Monsieur Alberto Ciappelloni, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alberto Ciappelloni, président du Conseil d'Administration. Monsieur Alberto Ciappelloni déclare accepter cette fonction.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 avril 1999 a décidé de nommer pour une nouvelle période de un an, Monsieur Jean-Paul Morimont, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de déléguer à Monsieur Jean-Paul Morimont la gestion journalière de la société. A cet effet, Monsieur Jean-Paul Morimont portera le titre d'administrateur-délégué. Monsieur Jean-Paul Morimont déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration
J.-P. Morimont
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43769/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MITTEL EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.473.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenu en date du 20 août 1999, que l'assemblée a pris, entre autre la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Roberto Brero, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'administrateur de la société. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat:

- Monsieur Pierre Bouchoms, Administrateur, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel (Grand-Duché de Luxembourg) en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

MITTEL EUROPEAN S.A.	
S. Vandt	A. Belardi
Président	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43772/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LYNN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 48.886.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43766/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

LYNN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 48.886.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(43767/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MIZE-HAMSEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 27.213.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 09, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE
Signature

(43773/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MIZE-HAMSEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 27.213.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 09, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE
Signature

(43774/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

NOVELIA SENIOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 69.652.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement à Luxembourg le 30 juillet 1999*

1. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Franz Scherer, responsable commercial, demeurant à Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société.

Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2000.

2. L'assemblée Générale désigne Monsieur Ivan Korbar, Président du Conseil d'Administration.

Les résolutions sont prises à l'unanimité.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43778/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ORCIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 61.187.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 09, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 9 avril 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Madame Cristina Ferreira-Decot.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT en lieu et place de la société GESTOVAL SOCIETE FIDUCIAIRE.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1998.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(43785/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

NAFTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.770.

Les bilans de 95/96/97, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43775/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

NAUTIC RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 62.795.

Le siège social de la société est transféré 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg depuis le 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1999.

R. Levêque
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43776/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

NIGHTINGALE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.724.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juillet 1999, que le conseil d'administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Madame Vania Migliore-Baravini de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg, 1, rue Charles Martel, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Pierre Bouchoms.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

NIGHTINGALE FINANCE S.A.
R. Tonelli S. Vand
Président Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43777/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 18 mai 1999, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 avril 1999 a décidé de nommer, pour une nouvelle période de un an, Monsieur Alberto Ciappelloni, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alberto Ciappelloni, président du Conseil d'Administration. Monsieur Alberto Ciappelloni déclare accepter cette fonction.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 avril 1999 a décidé de nommer pour une nouvelle période de un an, Monsieur Jean-Paul Morimont, en qualité d'administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de déléguer à Monsieur Jean-Paul Morimont la gestion journalière de la société. A cet effet, Monsieur Jean-Paul Morimont portera le titre d'administrateur-délégué. Monsieur Jean-Paul Morimont déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration
J.-P. Morimont
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43799/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PGM & F S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the 12th August.

Before Us, Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PGM & F S.A. société anonyme, wit ist registered office in Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, incorporated by deed established by the undersigned notary on the 19 novembre 1992, published in the Mémorial C of 1993, page 4130;

The meeting was presided by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, lawyer, residing in L-Contern:

The chairman appointed as secretary Mrs Cathérine Koch, employée privée, residing in Luxembourg:

The meeting appointed as scrutineer Mrs Cathérine Belingar, employée privée, residing in Thionville:

The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

a) to convert the capital of 2,500,000.- BEF into 62,000.- EUR, using the official rate of 40.3399 for the conversion.

The capital will be increased with 26.62 EUR by incorporation of retained earnings, in order to reach the round amount of 62,000.- EUR.

b) to increase the capital of 62,000.- EUR to 205,750.- EUR by incorporation of retained earnings of 143,750.- EUR. The shareholders decide to bring the nominal value of the 250 existing share from ist present amount of 248.- EUR to 823.- EUR.

c) to increase the capital of 205,750.- EUR to 370,350.- EUR by the issuing of 200 new shares with a par value of 823.- EUR each, having the same rights and obligations as the existing shares.

d) the company POLO GROUP N.V. declares to subscribe to the 200 new shares and have them fully paid up in nominal value in the amount of 164,600.- EUR,

e) acceptance of POLO GROUP N.V. as subscriber and correlated waiver of their preferential subscription rights by the other present shareholders.

f) subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.

III.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to convert the capital of 2,500,000.- BEF into 62,000.- EUR, using the official rate of 40.3399 for the conversion.

The general meeting decides to increase the capital with 26.62 EUR by incorporation of retained earnings, in order to reach the round amount of 62,000.- EUR.

Second resolution

The general meeting decides to increase the share capital by 143,750.- EUR so as to raise it from 62,000.- EUR to 205,750.- EUR by incorporation of retained earnings of 143,750.- EUR.

The general meeting also decides to bring the nominal value of the 205,750 existing share from its present amount from 248.- EUR to 823.- EUR.

Third resolution

The general meeting decides to increase the capital by 164,600.- EUR so as to raise it from 205,750.- EUR to 370,350.- EUR by the issuing of 200 new shares with a par value of 823.- EUR each, having the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up in cash.

With respect of the above increase of capital, cancellation by unanimous decision of all the shareholders of the preferential subscription right of the former shareholder.

Subscription

There appeared the company POLO GROUP N.V. with its registered office in B-9880 Aalter, 31, Brug Zuid, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. pursuant to a proxy dated 21 April 1999. which proxy will be remain attached to this present deed.

The appearing person acting in her above stated capacity, declared to subscribe to the 200 new shares each with a nominal value of 823.- EUR each.

The meeting of shareholders representing the entire corporate capital has accepted unanimously the subscription of all the new shares by the prenamed.

Payment.

The prenamed subscriber as represented has paid up entirely the subscription of the 200 new shares by payment in cash of the amount of 164,600.- EUR, wich has been justified to the undersigned notary by production of a bank certificate.

Fourth and last resolution

The general meeting, as a result of the above capital increase, decides to amend the first paragraph and to delete the sixth paragraph of the articles of incorporation so that it will be from now on read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at 370,350.- EUR represented by 450 shares with a par value of 823.- EUR each.»

Sixth paragraph deleted.

Expenses

The expenses, costs and remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 120,000.- francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil statuts and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Follows the French translation.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PGM & F S.A. avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean Monnet;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 1992, publié au Mémorial C, de 1993, page 4130:

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, juriste, demeurant à Contern:

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cathérine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Cathérine Belingar, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Conversion du capital de 2.500.000.- LUF on 62.000.- EUR, en appliquant le cours de change de un EUR 40,3399 pour la conversion.

Le capital sera augmenté de 26,62 EUR par incorporation des résultats reportés dans le but d'atteindre une somme ronde de 62.000.- EUR.

b) Augmentation du capital de 62.000.- EUR à 205.750.- EUR par incorporation des résultats reportés des 143.750.- EUR.

Les actionnaires décident de changer la valeur nominale des 250 actions existantes de leur montant actuel à 248.- EUR à 823.- EUR.

c) Augmentation du capital de 205.750,- EUR à 370.350,- EUR par l'émission de 200 actions nouvelles, avec une valeur nominale de 823,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

d) La société POLO GROUP N.V. déclare souscrire au 200 actions nouvelles et déclare les avoir entièrement libérées par un versement en cash de 164.600,- EUR.

e) Acceptation par les autres actionnaires de POLO GROUP N.V. comme souscripteur et renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentielle.

f) Modification subséquente de l'article 5 alinéa un et six des statuts:

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu faire abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 2.500.000,- LUF en 62.000,- EUR en utilisant le cours de change officiel de un EUR = 40,3399 pour la conversion.

Ensuite l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de 26,62 EUR par incorporation des résultats reportés dans le but d'atteindre une somme ronde de 62.000,- EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 143.750,- EUR pour le porter de 62.000,- EUR à 205.750,- EUR, par incorporation des résultats reportés et décide de changer la valeur nominale des 250 actions existantes de leur montant actuel de 248,- EUR à 823,- EUR.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de la somme de 164.600,- EUR pour le porter de 205.750,- EUR à 370.350,- EUR par la création de 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 823,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital décidé ci-avant, est supprimé à l'unanimité de tous les actionnaires.

Souscription

A comparu la société POLO GROUP N.V. avec siège social à B-9880 Aalter, 31, Brug Zuid,

ici représentée par: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 avril 1999.

laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle intervenante, ès qualités qu'elle agit, a déclaré souscrire au nom et pour compte de POLO GROUP N.V. les 200 actions nouvelles d'une valeur nominale de 823,- EUR chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par la prénommée.

Libération

Le souscripteur prénommé représenté comme ci-avant a libéré intégralement la souscription des 200 actions nouvelles au moyen d'un apport en espèce au moyen de 164.600,- EUR.

La réalité de cet apport en espèces a été certifiée en assemblée générale au notaire instrumentaire par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième et dernière résolution

Suite aux prédites augmentations de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille trois cent cinquante EUR (370.350,- EUR) divisé en quatre cent cinquante (450) actions de huit cent vingt-trois (823,- EUR) chacune.»

Le paragraphe 6 des statuts est annulé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférent incombant à la société en raison des présentes est évalué à la somme de 120.000,- LUF.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Droogleever, C. Koch, C. Belingar, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 1999, vol. 843, fol. 67, case 11. – Reçu 66.400 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 14 septembre 1999.

C. Doerner.

(43785/209/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PGM & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

C. Doerner.

(43786/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**OMNI-CASH, Société Anonyme sous le régime d'une société d'investissement
à capital variable.**

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.269.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un août.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, agissant en nom et pour compte de son collègue empêché Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire définitif de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissements à capital variable OMNI-CASH, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 31.269.

L'assemblée est ouverte à quinze heures quinze,

sous la présidence de Monsieur Frédérick Hizette, employé privé, demeurant à Florenville (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude Michels, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucie Dereymaeker, employée privée, demeurant à Thionville (France),

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision de dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Autoriser le liquidateur à payer éventuellement un acompte sur le produit de la liquidation.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 14 août 1999, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur les 69 actions en circulation au 14 août 1999, 50 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, à qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le liquidateur à payer éventuellement un acompte sur le produit de la liquidation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Hizette, J.-C. Michels, L. Dereymaeker, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 119S, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

R. Neuman.

(43780/226/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze août.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAMALUX S.A. avec siège social à L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières;

constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler d'Esch-sur-Alzette, le 8 août 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 30730;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler de Luxembourg, le 7 juillet 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 32837;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josiane Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg;

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Thérèse Brasseur, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir ou parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité l'unique résolution suivant.

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des Statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** La Société a pour objet toutes opérations commerciales, financières, industrielles et généralement quelconques et notamment l'acquisition, la vente, la mise à disposition de bateaux de toute nature. La société pourra de même acquérir, vendre, céder, louer tous fonds de commerce ou exécuter ou faire toutes opérations annexes, accessoires ou s'y rattachant».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1999, vol. 843, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 15 septembre 1999.

C. Doerner.

(43783/209/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

C. Doerner.

(43784/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

OIL CONTROL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 54.833.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OIL CONTROL FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 54.833, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 384 du 10 août 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 335 du 30 juin 1997;

- et en date du 26 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 14 du 11 janvier 1999,

avec un capital social de neuf milliards de liras italiennes (9.000.000.000,- ITL), divisé en quatre-vingt-dix mille (90.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Acception de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes - décharge à donner.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L- 1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et donne décharge pour l'exécution de leur mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de quarante mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Le capital social est évalué à la somme de 187.504.200,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Bosje, C. Bühlmann, C. Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 septembre 1999, vol. 507, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 septembre 1999.

J. Seckler.

(43779/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**PIMCO HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation),
(anc. EUROPE CASE S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.656.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(43787/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PLASTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.899.

Le siège social de la société sera transféré 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999.

H. G. Hoss

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43788/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PRESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.921.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) et de Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de leurs fonctions d'Administrateurs de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

PRESCO S.A.

S. Vandi

P. Bouchoms

A. Belardi

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43789/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PRIME RATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.525.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) 89, rue Clair-Chêne de sa fonction d'Administrateur et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) 20, rue des Muguets de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

PRIME RATE S.A.

S. Vandt	A. Belardi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43790/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

PRIME RATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.525.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

PRIME RATE S.A.

S. Vandt	A. Belardi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43791/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

REALTY INTERNATIONAL LLOYD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 11342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

REALTY INTERNATIONAL LLOYD S.A.

Signature

(43792/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

REALTY INTERNATIONAL LLOYD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 11342.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 1998

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, est renommé commissaire aux comptes pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
REALTY INTERNATIONAL LLOYD S.A.

Signature

(43793/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

RELYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.173.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 août 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Roberto Brero, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.G. de Cicignon;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

RELYS S.A.

A. Belardi	S. Vandi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43794/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

REMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.887.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999, que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandi à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandi déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

REMAL S.A.

S. Vandi	P. Bouchoms	A. Belardi
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43795/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

REMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 62.887.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	REMAL S.A.	
S. Vandi	P. Bouchoms	A. Belardi
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43796/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

REUTER-HEUARDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 3.674.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 09, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG
Signature

(43797/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

RIPA ELECTRIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 89, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.229.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 13 septembre 1999, vol. 132, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 1999.

Signature.

(43798/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SANDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'hippodrome.
R. C. Luxembourg B 61.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour SANDERLUX S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(43804/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.711.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société et par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	SAFIM S.A.	
S. Vandì	A. Belardi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43800/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SAFIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.711.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandì à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandì déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	SAFIM S.A.	
S. Vandì	A. Belardi	P. Bouchoms
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43801/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TRIAL DEUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.678.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 13 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, volume 528, folio 71, case 3:

que l'associé unique Monsieur Ludovic Casanova a décidé de conférer au gérant technique, Monsieur Eric Nonnenmacher, cuisinier, né à Uckange, Moselle, France, le 4 juin 1972, de nationalité française, F-57270 Uckange, France, 15, Cité des Sports, un statut individuel de société avec pouvoir individuel d'engager la société sous sa seule signature pour un montant mensuel de trois cent mille francs luxembourgeoise (LUF 300.000,-);

que Monsieur Eric Nonnenmacher est intervenu à l'acte pour accepter expressément ces pouvoirs.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Signature.

(43829/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.171.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Pour réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

SAINT THOMAS S.A.

S. Vandt	A. Belardi	P. Bouchoms
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43802/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.171.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

SAINT THOMAS S.A.

S. Vandt	A. Belardi	P. Bouchoms
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43803/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TRADE CLEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.820.

Le siège social de la société sera transféré, 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 1999.
Luxembourg, le 1^{er} août 1999.

TRADE CLEAN S.A.

J.-P. Moury
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43828/739/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SARAH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 46.797.

—
*Assemblée générale extraordinaire
Procès-verbal*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 10 septembre.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme SARAH S.A. établie et ayant son siège social à L-2015 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce section B 46.797.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian Heyne.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra Wietor.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

Résolutions

1.

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de la société et de donner décharge conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 à:

- Monsieur Pierre Berna, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
- Madame Linda Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig,
- Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (France)

2.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Lex Thielen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Philippe Stroesser, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Raymond Seiler, employé privé, demeurant à Longuich-Kirsch (Allemagne)

3.

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de ses fonctions de commissaire et de donner décharge conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 à:

- Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à Junglinster.

4.

Est nommée à la fonction de commissaire:

- La S.à.r.l. LIGHTHOUSE SERVICES, établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce section B 69.995.

5.

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'administration à accorder le pouvoir de signature unique à:

- Monsieur Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

6.

Le siège social de la société est transféré à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 septembre 1999.

Signatures.

Liste de présence

- SAGAMORE LTD	1.299 parts sociales	Signature
- LIBRA ENTERPRISES LTD.	1 part sociale	Signature
		Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43808/318/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SICAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 34, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 10.276.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 13 septembre 1999, vol. 132, fol. 54, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 1999.

Signature.

(43809/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.852.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 16 July 1999

- the following persons are re-elected as Directors for the ensuing year:

Mr Simon Richard Tore White

Mr Jacques Elvinger

Mr Jan Vanden Bussche

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg (formerly COOPERS & LYBRAND, Luxembourg) are elected as Statutory Auditors for a term of one year ending at the Annual General Meeting of 2000.

Certified true extract

For SANYO KLEINWORT SPAIN FUND MANAGEMENT S.A.

J. Vanden Bussche

Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43807/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SAN PANTALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandì à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandì déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì

P. Bouchoms

A. Belardi

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43805/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SAN PANTALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.157.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 août juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Robert Brero, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière à l'Administrateur démissionnaire concernant l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel Administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì

A. Belardi

P. Bouchoms

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43806/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

S.I.P.A.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 20.004.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 8 juin 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Aloyse Scherer;
- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(43810/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SKYGUARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.360.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(43811/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SIPI, SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.082.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 27 juillet 1999

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Mademoiselle Céline Stein;
- Madame Cristina Ferreira.

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

P. Rochas
Administrateur

(43812/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

VANILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 52.579.

Le siège social de la société sera transféré 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1999.

W. A.J. Desmecht
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43836/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R. C. Luxembourg B 8.314.

Constituée suivant acte sous seing privé du 27 février 1969, publié au Mémorial C n° 95 du 17 juin 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 1979, publié au Mémorial C n° 31 du 13 février 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1988, publié au Mémorial C n° 101 du 16 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 octobre 1990, publié au Mémorial C n° 124 du 13 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 1995, publié au Mémorial C n° 470 du 20 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C n° 654 du 24 novembre 1997.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER, S.à r.l.
KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

(43813/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SOGIT, SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 49.186.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SOGIT, SOCIETE GENERALE
D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES S.A.

Signature

(43816/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SOCOAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.883.

—

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet août 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandì à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandì déclare accepter cette fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

SOCOAL HOLDING S.A.

S. Vandì	P. Bouchoms	A. Belardi
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43814/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SOCOAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.883.

—

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société et par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société.

La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Pour réquisition, aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

SOCOAL HOLDING S.A.

S. Vand	P. Bouchoms	A. Belardi
Administrateur	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43815/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SOLUXTRAFER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 51.824.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 avril 1999

L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration de coopter Monsieur Jacques Bouchoms en tant qu'administrateur. Le mandat de Monsieur Bouchoms arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Lionel Peraud
- Monsieur Jacques Planchard

Le mandat de Monsieur Peraud arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004. Le mandat de Monsieur Planchard arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'assemblée nomme pour une durée de trois ans la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) en tant que réviseurs d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 1999.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

(43817/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TABLAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.881.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Jacques Lebas, FINIM LIMITED a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
TABLAR INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43819/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

SURINVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SURINVEST A.G., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée par acte du notaire Joseph Gloden, de résidence à Grevenmacher, à la date du 31 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 382 du 6 octobre 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Pietropaolo-Del Col, employée de banque, demeurant à Sandweiler.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de trois millions de francs, divisé en trois cent actions de dix mille francs est représentée.

II.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation, ainsi que de donner décharge de leur gestion jusqu'à la date de la présente assemblée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur la Fiduciaire WEBER & BONTEMPS SCIV, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wallers, C. Day-Royemans, M. Pietropaolo-Del Col, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 1999, vol. 507, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 septembre 1999.

J. Seckler.

(43818/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 53.010.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 6. Mai 1999 in Luxemburg

Der Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, wird für die Dauer von zwei Jahren neugewählt.

Für beglaubigten Auszug

Für VALORINVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Unterschrift

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43835/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.250.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	S. Vandt	TARGA S.A.	
	Administrateur	P. Bouchoms	R. Szymanski
		Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43820/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 67.250.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 août 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et par Monsieur Roberto Brero, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger,
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

	S. Vandt	Le Conseil d'Administration	
	Administrateur	P. Bouchoms	R. Szymanski
		Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43821/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 23.561.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire avec effet au 14 mai 1999

Il est décidé de transférer, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, le siège social de la société au 15, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY
A. Schmit
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43839/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.654.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 5 août 1999, que Messieurs:

- Thomas J. Perna
- Joseph Melillo
- Fred J. Ricciardi
- Paul Bodart

ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43824/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI,

Société Anonyme,
(anc. CELLULAR LUX S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.677.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CELLULAR LUX S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.677, constituée suivant acte notarié du 28 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 322 du 14 juillet 1995 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 23 avril 1999, publié au Mémorial C, numéro 497 du 29 juin 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elisa Pinto, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de CELLULAR LUX S.A. en TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de CELLULAR LUX S.A. en TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, B. D. Klapp, E. Pinto, J. Seckler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1999, vol. 843, fol. 83, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 1999.

J.-J. Wagner.

(43822/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., INDUSTRIE PER LE TELECOMUNICAZIONI,

Société Anonyme,

(anc. CELLULAR LUX S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.677.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 1999.

J.-J. Wagner.

(43823/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

V.I.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 36.450.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1999, vol. 528, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(43837/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TOLMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 63.807.

Assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 10 septembre.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme TOLMED S.A. établie et ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce section B 63.807.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra Wietor.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Stroesser.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide:

Résolutions

1. L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de leur fonction d'administrateur de la société;

- Monsieur Angelo Zito, employé privé, demeurant à Luxembourg,

- Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à Arlon,

2. Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Lex Thielen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Philippe Stroesser, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

- La société anonyme SARAH S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Lex Thielen,

3. L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer de ses fonctions de commissaire:

- La Fiduciaire BEAUMANOIR S.A. établie et ayant son siège social à Luxembourg.

4.

Est nommée à la fonction de commissaire:

- La S.à.r.l. LIGHTHOUSE SERVICES, établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce section B 69.995.

5. L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Conseil d'administration à accorder le pouvoir de signature unique à:

- Monsieur Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 10 septembre 1999.

Signatures.

Liste de présence

- LIONS SHARE ASSET MANAGEMENT HOLDING S.A.

- SIGAMORE LTD

Signature

Signature

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43825/318/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

TOUSACIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3402 Dudelange, 1, rue Emile Ludwig.

—

Extrait des délibérations de l'assemblée générale du 2 juin 1999 et du conseil d'administration du même jour

L'assemblée générale a appelé aux fonctions de membre du conseil d'administration.

MM. Henri Grethen, conseiller économique, Esch-sur-Alzette,

Antoine Licausi, directeur, Woippy (France)

Sergio Galbiati, administrateur de société, Sirtori (Italie)

Patrick Licausi, employé privé, Woippy (France)

les mandats se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Le conseil d'administration a appelé M. Henri Grethen aux fonctions de président et M. Antoine Licausi aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

L'adresse de la société a été fixée au 1, rue Emile Ludwig à L-3042 Dudelange.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 1999, vol. 315, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(43827/272/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.176.

—

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 April 1999

- the interim dividends paid on 4 December 1998 are declared as being the final dividends.

- the co-option of Mr Serge d'Orazio as a Director in replacement of Mr Marie-François Lhote de Selancy, resolved on 8 July 1998, is ratified.

- Messrs Beat Ungricht, George Hemmer, Michael Kalenberg, Alex Rüst, Nikolaus Demont, Heinrich Speich, André Elvinger, André Schmit and Serge d'Orazio are re-elected as Directors for a new term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2000.

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, are elected as Authorized Independent Auditors for the ensuing year in replacement of PRICEWATERHOUSE.

Certified true extract

For VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, SICAV
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43838/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

U.B.C.T.N. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.058.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1999 que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) de sa fonction d'Administrateur de sa société.

Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel,
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue du Verger.

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux Administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2001.

Pour réquisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

U.B.C.T.N. HOLDING S.A.

S. Vandt P. Bouchoms R. Szymanski
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43830/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

U.B.C.T.N. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.058.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 1999 que le Conseil d'Administration a pris l'unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Pour mention aux fins de dépôt au registre de commerce et de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

U.B.C.T.N. HOLDING S.A.

S. Vandt P. Bouchoms R. Szymanski
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43831/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

YUNEX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.772.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 528, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1999.

Signature.

(43843/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

URQUIJO FONDOS KBL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.496.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1999

- Messieurs Alphonso Alvarez Tolcheff, Daniel Van Hove, Teodoro Leon, Philippe Auquier et Etienne Verwilghen sont réélus chacun en qualité d'Administrateur pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est élue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

- La devise de consolidation de la Sicav est l'Euro et les articles 5.2^{ème} alinéa, 5.8^{ème} alinéa et 25 des statuts sont adaptés comme suit:

L'article cinq, 2^{ème} alinéa des statuts a la teneur suivante:

«Le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euros (EUR) de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).»

L'article cinq, 8^{ème} alinéa des statuts a la teneur suivante:

«Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacune des classes d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euros, convertis en Euros, le capital étant égal au total des avoirs nets de tous les compartiments.»

L'article vingt-cinq, 3^{ème} phrase des statuts a la teneur suivante:

«Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.»

L'article vingt-cinq, 3^{ème} phrase des statuts a la teneur suivante:

«Au cas où il existerait différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article cinq des présents statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en Euros et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

Extrait certifié sincère et conforme

Pour URQUIJO FONDOS KBL

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43832/526/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.

ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: The Netherlands, Breda.

Effective management office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Alex Weber, notary public, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting as deputy for Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., a private company with limited liability, incorporated under the laws of the Netherlands, with corporate seat in The Hague and address at NL-4879 AH Etten-Leur, Florijnstraat 1, duly represented by Maître Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a resolution taken by the board of directors in August, 1999.

The minutes of the boards' meeting, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. HIRAM WALKER-GOODERHAM & WARTS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office in Windsor, Ontario, sole shareholder of the said ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V.,

duly represented by Maître Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Windsor, Ontario, on August 24, 1999.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the undersigned notary to state:

- the ratification of the notarial deed drawn up by Mr Hendrik Jan Steinvooort, notary public in Rotterdam, on August 27th, 1999,

- the confirmation that the effective management office is transferred with effect on August 27, 1999, to Luxembourg City (Luxembourg), according to the Luxembourg laws and by-laws relating to the legal personality, which will be maintained without discontinuance according to these laws and by-laws.

Will remain annexed to the present deed a notarized copy of the said notarial deed drawn up by Mr Hendrik Jan Steinvooort on August 27th, 1999, worded in Dutch, and its translation into English.

Will also remain annexed to the present deed the minutes of the Extraordinary General Meeting of the shareholders of ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., relating to the resolutions of the extraordinary general meeting dated August 25th, 1999, which have been taken according to Netherlands law and to the articles of association applying on the date of these resolutions, deciding the transfer of the effective management office to Luxembourg and the amendments of the articles of association in order to adapt them to Luxembourg law.

The said notarized copy of notarial deed and minutes, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as herabove stated, ratify here in Luxembourg the notarial deed dated August 27th, 1999, ratifying itself the resolutions, taken by the extraordinary general meeting of the shareholders of August 25th, 1999, in order to give them full effect in the Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing parties, represented as herabove stated, explain that it results from these documents:

First provision

The effective management office is transferred to Luxembourg City, as from August 27, 1999.

The extraordinary general meeting has decided to transfer the effective management office to L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Second provision

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to transform the Company in a Société à responsabilité limitée.

The appearing parties, represented as herabove stated, produce the following documents:

- a valuation report relating to the actual net value of the assets of ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. that confirms the actual net value of the assets of the company is not below the legal minimum provided by Luxembourg law, drawn up by KPMG AUDIT S.C., auditor, having its registered office in Luxembourg, on August 27, 1999, where the contributed assets and liabilities of ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE are described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the assets and liabilities considered to be transferred which corresponds at least to the number and nominal value of the units issued as consideration.

That report, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- an auditor's certificate drawn up by KPMG ACCOUNTANTS N.V., Rotterdam, relating to the subscription of the capital and the full payment of the shares.

The wording of this certificate is as follows:

«We herewith declare that the share capital of ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. a company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Breda (the Netherlands) and its office in L-2210 Luxembourg City (Luxembourg), 54, boulevard Napoléon I^{er}, amounts to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) and is represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

We have verified that the share capital of the said company is fully subscribed for and that all two hundred (200) shares are fully paid up.»

That certificate, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The articles of association are amended as follows:

«ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Name. The name of the company is: ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V.

Art. 2. Corporate seat and principal establishment. Branches and offices. 2.1. The company has its corporate seat in Breda (the Netherlands) and its principal establishment in L-2210 Luxembourg City (Luxembourg), 54, boulevard Napoléon I^{er}, or such other place in Luxembourg as the general meeting of shareholders, hereinafter also to be referred to as the general meeting, shall determine.

2.2. Pursuant to a resolution of the managing board branches or other offices may be established by the company either in Luxembourg or outside of Luxembourg.

Art. 3. Object. 3.1. The objects of the Company are:

- a. to participate in, to take an interest in any other way in, to finance and to manage other companies and business enterprises, irrespective of their nature and their place of business;
- b. to render services for the management and financing to such other companies and business enterprises and to provide security for the debts of such other companies and business enterprises;
- c. to acquire and dispose of securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise;
- d. to acquire revenues resulting from the disposal or granting of licences to use copyrights, patents, models, secret processes or formulas, trade marks and other such rights;
- e. to acquire, dispose of, create charges over, manage, rent and let real estate for its own account or for the account of others;
- f. to perform all other acts of a commercial or financial nature.

3.2. The company may conduct everything necessary or conducive to attain its objects.

Art. 4. Duration. 4.1. The company is incorporated for an indefinite period.

4.2. The company does not cease to exist by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of a shareholder or the sole shareholder.

Art. 5. Capital. 5.1. The authorised capital of the company amounts to twenty thousand euro (EUR 20,000.-). It is divided into two hundred (200) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2. Wherever in these articles of association the terms «shares» or «shareholders» have been used, such terms refer to the «parts sociales» or the «associés» respectively, when applying these articles of association under Luxembourg law.

Art. 6. Shares. 6.1. The shares shall be in registered form and shall be consecutively numbered from 1 onwards.

6.2. No share certificates shall be issued.

6.3. The company is not authorised to cooperate in the issuance of depositary receipts for shares.

6.4. If a share belongs to two or more persons jointly, they may only be represented vis-à-vis the company by a person who has been designated by them in writing for that purpose.

Art. 7. Repurchase of shares. Subject to the authorisation by the general meeting, the managing board may cause the company to acquire such number of fully paid-up shares in its own share capital for consideration that the aggregate par value of the shares in its share capital to be acquired and already held by the company and its subsidiary companies does not exceed one half of the issued share capital and without prejudice to the other provisions of the law with respect thereto.

Art. 8. Shareholders register. 8.1. The managing board shall maintain a register in accordance with the requirements of the law with respect thereto in which among others the names and addresses of the shareholders shall be recorded.

8.2. The managing board shall make the register available at the office of the company for inspection by the shareholders.

8.3. Upon request and at no cost, the managing board shall provide a shareholder with an extract from the register regarding his rights in respect of a share.

Art. 9. Notices to attend and notifications. 9.1. Notices to attend meetings and notifications to shareholders shall be sent by registered or regular letter to the addresses entered in the shareholders register.

9.2. Notifications to the managing board shall be sent by registered or regular letter to the office of the company or to the addresses of all managing directors.

Art. 10. Issue of shares and transfer of title to shares. Any issue and transfer of shares or any transfer of a right of usufruct on shares or the creation or release of a right of usufruct or of a right of pledge on shares shall be effected by a deed which is executed before a civil law notary who is practising in the Netherlands.

Save in the event that the company is a party to the transaction the rights attached to a share may only be exercised after:

- a. the company has acknowledged the transaction,
- b. the deed has been served upon the company; or

c. the company has acknowledged the transaction on its own initiative by recording the same in the shareholders register,

all in accordance with the provisions set out in sections 2:196a and 2:196b of the Dutch Civil Code.

Art. 11. Restrictions on the transfer of shares. 11.1. Subject to the provisions of paragraphs 7 and 8 of this article, a transfer of shares in the company cannot be effected without due observance of paragraphs 2 to 4 inclusive of this article.

11.2. The shareholder wishing to transfer one or more shares, shall require the approval of the general meeting thereto. The transfer must be effected within three months after the approval has been granted. Simultaneously with the refusal to grant its approval, the general meeting may furnish the requesting shareholder with the name of one or more interested parties prepared to purchase the shares referred to in the request for approval against payment in cash, for the purchase price determined in accordance with paragraph 3; the company itself can only be designated as interested party with the approval of the requesting shareholder.

11.3. The purchase price referred to in paragraph 2 shall be determined by mutual agreement between the requesting shareholder and the interested parties accepted by him. Failing agreement, the purchase price shall be determined by the competent Luxembourg court.

11.4. Once the purchase price of the shares has been determined by the competent Luxembourg court, then the requesting shareholder shall be free, during one month after such determination of the purchase price, to decide whether he will transfer his shares to the designated interested parties.

11.5. In the event of a transmission of shares, not including a transmission by transfer or by division of a joint shareholding, every person acquiring shall notify the managing board within thirty (30) days, stating the number and particulars of the shares concerned. That notification shall be deemed to be the request to the general meeting to approve that such person acquiring retains such shares, unless paragraph 7 of this article applies to such person acquiring.

The provisions mentioned before in this paragraph shall equally apply to a transfer by virtue of a division of a joint shareholding which has not been caused by a transmission as referred to hereinbefore in this paragraph.

11.6. Upon receipt of a request as referred to in the preceding paragraph or so much earlier as it deems appropriate, the managing board shall convene a general meeting to resolve whether the approval shall be given to the person(s) acquiring to retain the shares or whether the shares are to be transferred to one or more prospective purchasers designated at the same general meeting - amongst whom the company can be included only with the consent of the person(s) acquiring - who have stated in writing that they are willing to purchase between them all shares concerned for a consideration in cash equal to the value of those shares. Such consideration shall be determined by mutual agreement between the person(s) acquiring and all prospective purchasers or, failing agreement, by the competent Luxembourg

court. The provisions of paragraph 3 shall equally apply, provided that every person acquiring shall be deemed to be a requesting shareholder and furthermore that a person acquiring shall neither have the right to decide not to transfer, nor the right not to accept a designated prospective purchaser nor the right to withdraw.

11.7. The provisions of paragraphs 2 up to and including 6 inclusive shall not apply in the event of a transfer, a transfer by virtue of a division of a joint shareholding, or any other transmission of shares to a co-shareholder, the widower or widow of the shareholder himself or to a person related to the shareholder by blood in the direct line irrespective of the degree or in the indirect line up to and including the fourth degree as far as such person related by blood is a forced heir («legitimaris»).

11.8. The provisions hereinbefore in this article are without prejudice to any applicable imperative provision of law.

Art. 12. Management. 12.1. The company shall be managed by a managing board, which has and shall execute all powers with the exception of the powers granted exclusively to the general meeting by law or by these articles of association. The managing board shall consist of a number of at least two managing directors which shall be determined by the general meeting.

A legal entity may be appointed as a managing director.

12.2. Managing directors shall be appointed by the general meeting. The general meeting may at any time suspend or dismiss a managing director for any reason whatsoever.

12.3. The general meeting shall determine the salary and the other terms and conditions of employment of the managing directors.

12.4. In case one or more managing directors are prevented from acting or fail, the remaining managing directors or the only remaining managing director shall be temporarily in charge of the management. In case all managing directors are prevented from acting or failing, the person to be designated for that purpose by the general meeting shall be temporarily in charge of the management. Failing all managing directors the person referred to in the preceding sentence shall as soon as possible take the necessary measures in order to have a definitive arrangement made.

Art. 13. Resolutions by the managing board. 13.1. With due observance of these articles of association, the managing board may adopt rules governing its internal organisation. Furthermore, the managing directors may divide their duties among themselves, whether or not by way of rules.

13.2. The managing board shall meet whenever a managing director so desires. A managing director can be represented in a meeting of the managing board by another managing director designated for that purpose by a power of attorney in writing, by cable, by telex or by telecopier. The managing board decides with absolute majority of all votes cast.

In a tie vote, the general meeting shall decide.

13.3. The managing board may also adopt resolutions without holding a meeting, provided such resolutions are adopted in writing, by cable, by telex or by telecopier and all managing directors have expressed themselves in favour of the proposal concerned.

13.4. The managing board shall observe the instructions of the general meeting in respect of the outlines of the financial, economic and social policies of the company and its personnel management.

13.5. The managing board shall require the approval of the general meeting for such resolutions as are clearly defined by a resolution of the general meeting to that effect.

Art. 14. Representation. Proxies. 14.1. The managing board is authorised to represent the company. The company may also be represented either by two managing directors acting jointly, or by a managing director acting jointly with a person referred to in paragraph 2 of this article which person has been authorised to act as such.

14.2. The managing board may grant one or more persons, whether or not employed by the company, the power to represent the company («procuratie») or grant in a different manner the power to represent the company on a continuing basis. Each of such persons may represent the company with due observance of the limitations made in respect of his power to represent the company and with due observance of the provisions of paragraph 3 of this article.

The managing board may also grant such titles as it may determine to persons, as meant in the first sentence of this paragraph, as well as to other persons, but only if such persons are employed by the company.

14.3. If a managing director or a person referred to in paragraph 2 of this article in any way has a personal interest in a legal act which the company performs or in litigation in which the company is involved, he will not have the power to represent the company in that matter. In such case the company can only be represented by two other persons, acting jointly, with due observance of the provisions of the first paragraph of this article, unless the general meeting designates a person for that purpose or the law provides for the designation in a different manner. In case of litigation in which the company is involved, such person can not be the managing director or the person referred to in paragraph 2 of this article, who in any way has a personal interest in that litigation.

14.4. Legal acts of the company vis-à-vis the holder of all shares in the share capital of the company, at which the company is represented by this shareholder, are laid down in writing. For the purpose of the preceding sentence, shares held by the company or its subsidiary are not to be taken into account. When the first sentence of this paragraph is not complied with, the legal act can be nullified for the benefit of the company. The provisions hereinbefore in this paragraph shall not apply to legal acts which - taking into account their conditions as agreed upon - belong to the normal conduct of business of the company.

Art. 15. General meeting. 15.1. The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

15.2. Unless the period for preparation of the annual accounts has been extended, the agenda for the annual general meeting shall in any case include the adoption of the annual accounts, the allocation of profits and the proposal to grant discharge to the managing directors for their management during the last financial year.

Furthermore all items which have been included in the agenda in accordance with paragraphs 5 and 6 of this article, shall be discussed at the annual general meeting.

15.3. Extraordinary general meetings shall be convened whenever this is considered appropriate by the managing board or by one or more shareholders representing together more than half of the issued capital.

15.4. General meetings may be held in Luxembourg City (Luxembourg) with due observance of any applicable imperative provision of law.

15.5. Shareholders shall be given notice of the general meeting by the managing board, by a managing director or by one or more shareholders representing together more than half of the issued capital. The notice shall specify the items to be discussed.

15.6. Notice shall be given not later than on the fifteenth day prior to the date of the meeting. If the notice period was shorter or if no notice was sent, no valid resolutions may be adopted unless the resolution is adopted by unanimous vote at a meeting at which the entire issued capital is represented. The preceding sentence shall apply correspondingly to matters which have not been mentioned in the notice of the meeting or in a supplementary notice sent with due observance of the notice period.

15.7. The general meeting shall appoint its chairman. The chairman shall designate the secretary.

15.8. Minutes shall be kept of the business transacted at a meeting.

Art. 16. Voting rights of shareholders. 16.1. Each share confers the right to cast one vote.

The voting rights attached to shares may not be conferred upon the holders of a right of pledge on such shares.

16.2. Without prejudice to the provisions of article 6, paragraph 4, shareholders may be represented at a meeting by a proxy authorised in writing.

16.3. Unless the applicable law or these articles of association prescribe a larger majority, resolutions shall be adopted with a majority representing more than half of the issued capital, and in case in the first general meeting the relevant proposal does not obtain such majority, a second general meeting shall be convened at which meeting a resolution concerning the respective proposal can be validly adopted with an absolute majority of the votes cast, irrespective of the issued capital represented at such meeting.

16.4. Without prejudice to the provisions of paragraph 6 of this article, a resolution to grant the approval as referred to in article 11, paragraph 2 and a resolution to amend the articles of association of the company can only be adopted with a majority representing at least three quarters of the issued capital. If a proposal to adopt a resolution as referred to hereinbefore in this paragraph is discussed at a general meeting at which not at least three quarters of the issued capital is represented, then it will not be possible to convene, by making use of section 2:230 paragraph 3 of the Dutch Civil Code, a second general meeting, at which such resolution may be validly adopted irrespective of the issued capital represented at such meeting.

16.5. A resolution to grant the approval as referred to in article 11, paragraph 5 can only be adopted with a majority representing at least three quarters of the issued capital to the extent it does not include the shares which are subject of the transmission or division as mentioned in article 11, paragraph 5.

If a proposal to adopt a resolution as referred to hereinbefore in this paragraph is discussed at a general meeting at which not at least the above mentioned part of the issued capital is represented, then it will not be possible to convene, by making use of section 2:230 paragraph 3 of the Dutch Civil Code, a second general meeting, at which such resolution may be validly adopted irrespective of the issued capital represented at such meeting.

16.6. A resolution to change the nationality of the company by transferring the principal establishment of the company to a place outside of Luxembourg may only be adopted by a unanimous vote in a general meeting in which the total issued capital is represented. If a proposal to effect such change in the nationality of the company is discussed at a general meeting at which the total issued capital is not represented, then it will not be possible to convene, by making use of section 2:230 paragraph 3 of the Dutch Civil Code, a second meeting, at which a valid resolution to effect such change in the nationality of the company may be adopted irrespective of the issued capital represented at such meeting.

16.7. In case and as long as the number of shareholders amounts to not more than twenty-five (25) and there are no holders of a right of usufruct on shares who have the rights which are attributed by Dutch law to the holders of depositary receipts for shares which are issued with the co-operation of a company, the shareholders may adopt any resolutions which they could adopt at a meeting, without holding a meeting, provided that the managing directors have been able to advise regarding such resolution. Such a resolution shall only be valid if all shareholders entitled to vote have cast their votes in writing, by cable, by telex or by telecopier in favour of the proposal concerned. Those who have adopted a resolution without holding a meeting shall forthwith inform the managing board thereof.

Art. 17. Financial year. Annual accounts. 17.1. The financial year of the company runs from the first day of September of each year up to and including the thirty-first day of August of the following year.

17.2. Annually within five months after each financial year (subject to an extension of such period not exceeding six months by the general meeting on the basis of extraordinary circumstances) the managing board shall prepare annual accounts and shall make these available at the office of the company for inspection by the shareholders. The annual accounts shall be accompanied by the auditor's certificate referred to in article 18, if the instructions referred to in that article have been given, by the annual report and by the additional information which the law prescribes to be added to the annual accounts.

The annual accounts shall be signed by all managing directors.

In the event the signature of one or more of them is lacking, this shall be disclosed, stating the reasons thereof.

Art. 18. Auditor. The company may instruct an auditor as referred to in section 2:393, Book 2 of the Dutch Civil Code, to examine the annual accounts prepared by the managing board in accordance with paragraph 3 of such section provided, however, that the company shall give such instructions to an auditor if the law so requires. In the event that

the law does not require that the instructions mentioned in the preceding sentence are given the company may also give instructions to examine the annual accounts prepared by the managing board to another expert; such expert shall hereinafter also be referred to as auditor.

The general meeting shall be authorised to give the instructions referred to above. If the general meeting fails to do so, then the managing board shall be so authorised.

The instructions given to the auditor may be revoked at any time by the general meeting or by the managing board if it has given such instructions.

The auditor shall report on his examination to the managing board and shall issue a certificate containing the results thereof.

Art. 19. Profit and loss. 19.1. Distribution of profits pursuant to this article shall take place following the adoption of the annual accounts from which it appears that such distribution is allowed.

19.2. In case and to the extent the reserve which is prescribed by section 197, paragraph 4 of the Luxembourg Law of the fifteenth day of August nineteen hundred fifteen concerning the commercial companies amounts to less than ten per cent (10%) of the issued capital of the company, at first a percentage of the profit to be determined by the general meeting which at least equals five per cent (5%) of the profit will be added to that reserve. The profit that remains thereafter shall be at the free disposal of the general meeting.

19.3. The company may only make distributions to shareholders and other persons entitled to distributable profits to the extent its equity exceeds the total amount of its issued capital and the reserves to be maintained pursuant to the law or these articles of association.

19.4. A loss may only be applied against reserves maintained pursuant to the law to the extent permitted by the law.

19.5. When determining the division of the amount to be distributed among shareholders, shares which are held by the company shall not be counted.

Art. 20. Distribution of profits. 20.1. Dividends shall be due and payable four weeks after they have been declared unless upon the proposal of the managing board the general meeting determines another date therefor.

20.2. The general meeting may resolve that dividends shall be distributed in whole or in part in a form other than in cash.

20.3. Without prejudice to article 19, paragraph 3, the general meeting may resolve to distribute all or any part of the reserves.

20.4. Without prejudice to article 19, paragraph 3, an interim distribution out of the profit shall be made if the general meeting upon the proposal of the managing board so determines. The company may only make such interim distribution of profit in case:

a. the requirement of article 19, paragraph 3, has been met as evidenced by an interim statement of assets and liabilities relating to the situation on a date, not earlier than the first day of the third month preceding the month in which the resolution to make the distribution is adopted; and

b. the interim statement of assets and liabilities as referred to under a shows a profit, including profits carried forward.

Art. 21. Liquidation. 21.1. At the request of the «Procureur d'Etat», the Luxembourg court who is competent in that matter can pronounce the dissolution of the company and order its liquidation in case the company acts contrary to the penal legislation which is applicable to it or gravely acts contrary to the provisions of the Luxembourg law of the fifteenth day of August nineteen hundred fifteen concerning the commercial companies.

21.2. If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, it shall be liquidated by the managing board, if and to the extent the general meeting shall not resolve otherwise.

21.3. After the liquidation has ended, the books and records of the company shall remain in the custody of the person designated for that purpose by the liquidators during the period prescribed by law.

Third provision

The extraordinary general meeting has decided to fix the number of the managers at two.

It has appointed the following persons managers:

- Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg,
- Michael McDonald, director, residing in Dippach.

The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand and one (2001).

Declaration

The appearing parties, represented as hereabove stated, discharge the undersigned notary public from any liability relating to the application and execution of the legal requirements in the Netherlands and of their consequences, of which they undertake to assume themselves by signing the present deed, the full liability.

Expenses

Insofar as ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. had its effective management office in the European Union and transferred its effective management office to Luxembourg and as ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. was subject to capital duty in The Netherlands, such transfer qualifies under the terms of Article 3 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in that case.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of this deed are estimated at approximately three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 350,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am einunddreissigsten August.

Vor Uns, Maître Alex Weber, Notar mit Amtssitz in Bascharage, Grossherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. eine Gesellschaft mit begrenzter Haftung gegründet unter den Gesetzen der Niederlande, mit Geschäftssitz in Den Haag und Adresse in NL-4879 AH Etten-Leur, Florijnstraat 1, hier vertreten durch Maître Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrats vom August 1999.

Das Protokoll dieser Verwaltungsratssitzung bleibt, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

2. HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED, eine Gesellschaft gegründet unter den Gesetzen von der Provinz Ontario, Kanada, mit Geschäftssitz in Windsor, Ontario,

alleinige Gesellschafterin der oben genannten ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V.

hier vertreten durch Maître Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer in Windsor, Ontario, am 24. August 1999 gegebenen Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, den unterzeichneten Notar ersucht haben, folgendes zu dokumentieren:

- Die Ratifizierung der notariellen Urkunde aufgenommen durch Herrn Hendrik Jan Steenvoort, Notar in Rotterdam, am 27. August 1999,

- die Bestätigung, dass der effektive Verwaltungssitz mit Wirkung ab dem 27. August 1999 nach Luxemburg-Stadt (Luxemburg) verlegt ist, gemäss den luxemburgischen Gesetzen und Reglementen betreffend die Rechtspersönlichkeit, welche ohne Unterbrechung gemäss diesen Gesetzen und Reglementen beibehalten wird.

Eine Ausfertigung der oben genannten notariellen Urkunde aufgenommen von Herrn Hendrik Jan Steenvoort, vom 27. August 1999, abgefasst in Niederländisch, und dessen Übersetzung ins Englische werden der vorliegenden Urkunde beigegeben bleiben.

Das Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter von ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., bezüglich die Beschlüsse der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 25. August welche in Berücksichtigung der niederländischen Gesetzgebung und den an dem Datum der Beschlüsse anzuwendenden Satzungen gefasst wurden, beschliessend die Verlegung des effektiven Verwaltungssitzes nach Luxemburg sowie die Abänderung der Satzungen um diese der luxemburgischen Gesetzgebung anzupassen, wird der vorliegenden Urkunde ebenfalls beigegeben bleiben.

Die vorgenannte Ausfertigung der notariellen Urkunde und das Protokoll nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, bleiben vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, ratifizieren hier in Luxemburg die notarielle Urkunde datiert auf den 27. August 1999, welche selbst die von der Hauptversammlung der Gesellschafter am 25. August 1999 gefassten Beschlüsse ratifiziert, um ihnen volle Wirkung im Grossherzogtum Luxemburg zu geben.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, erklären dass aus diesen Dokumenten hervorgeht:

Erster Beschluss

Der effektive Verwaltungssitz ist nach Luxemburg-Stadt verlegt mit Wirkung ab dem 27. August 1999.

Die ausserordentliche Hauptversammlung hat beschlossen, den effektiven Verwaltungssitz nach L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er} zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die ausserordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter hat beschlossen, die Gesellschaft in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung umzuwandeln.

Die Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, legen folgende Unterlagen vor:

- einen Rechenbericht welcher sich auf den derzeitigen Nettowert der Aktiva von ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. bezieht und bestätigt, dass der derzeitige Nettowert der Aktiva der Gesellschaft nicht unter dem gesetzlichen Minimum welcher vom luxemburgischen Gesetz vorgeschrieben ist, liegt, aufgestellt durch KPMG AUDIT S.C., Rechnungsprüfer, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, am 27. August 1999, wo die eingebrachten Aktiva und Passiva von ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE beschrieben und bewertet sind.

Die Schlussfolgerung von diesem Bericht ist wie folgt:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the assets and liabilities considered to be transferred which corresponds at least to the number and nominal value of the units issued as consideration.»

Der Bericht nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, bleibt vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

- ein Zertifikat ausgestellt durch den Rechnungsprüfer KPMG ACCOUNTANTS N.V., Rotterdam, betreffend die Zeichnung des Kapitals und die volle Einzahlung der Anteile. Der Wortlaut dieses Zertifikats ist wie folgt:

«We herewith declare that the share capital of ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. a company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat in Breda (the Netherlands) and its office in L-2210 Luxembourg City (Luxembourg), 54, boulevard Napoléon I^{er}, amounts to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) and is represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

We have verified that the share capital of the said company is fully subscribed for and that all two hundred (200) shares are fully paid up.»

Dieses Zertifikat, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar, bleibt vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Satzungen der Gesellschaft werden wie folgt abgeändert:

GESELLSCHAFTSSATZUNGEN

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft ist: ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V.

Art. 2. Gesellschaftssitz und Hauptniederlassung. Filialen und Niederlassungen. 2.1. Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in Breda (Niederlande) und ihre Hauptniederlassung in L-2210 Luxemburg-Stadt (Luxemburg), boulevard Napoléon I^{er}, 54, oder an jedem anderen Ort in Luxemburg wie die Hauptversammlung der Gesellschafter, nachfolgend ebenfalls als Generalversammlung bezeichnet, beschlossen wird.

2.2. Aufgrund eines Beschlusses vom Verwaltungsrat können Filialen oder andere Niederlassungen entweder in Luxemburg oder ausserhalb von Luxemburg von der Gesellschaft erstellt werden.

Art. 3. Zwecke. 3.1. Die Zwecke der Gesellschaft sind:

- a. an anderen Gesellschaften, oder Handelsunternehmen, gleich welcher Natur und welcher Platz ihres Unternehmens, teilzunehmen, an ihnen in irgendeiner anderen Art Interesse zu nehmen, sie zu finanzieren und zu verwalten,
- b. Dienste für die Verwaltung und die Finanzierung von solch anderen Gesellschaften und Handelsunternehmen zu leisten und Sicherheiten für die Schulden von solch anderen Gesellschaften und Handelsunternehmen zu geben,
- c. Sicherheiten anzukaufen und zu verkaufen per Zeichnung, Kauf, Tausch, Verkauf oder anders,
- d. Einnahmen aus dem Verkauf oder der Gewährung von Lizenzen zu erlangen, Urheberrechte, Patente, Modelle, Geheimverfahren oder Formeln, Warenzeichen, und andere solche Rechte zu benutzen,
- e. Immobilien zu kaufen, zu verkaufen, zu belasten, zu verwalten, zu vermieten und zu mieten, für sich selbst oder für andere,
- f. Alle anderen Geschäfte von kaufmännischer oder finanzieller Natur abzuschliessen.

3.2. Die Gesellschaft kann alles Nötige oder Erforderliche unternehmen um seine Zwecke zu erreichen.

Art. 4. Dauer. 4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Das Ableben, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines der Gesellschafter oder des alleinigen Gesellschafters werden nicht die Beendigung der Gesellschaft hervorrufen.

Art. 5. Gesellschaftskapital. 5.1. Das erlaubte Gesellschaftskapital ist auf zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) festgelegt. Es ist eingeteilt in zweihundert (200) Anteile von je einhundert Euro (EUR 100,-).

5.2. Wo immer in diesen Satzungen die Bezeichnungen «Aktien» oder «Gesellschafter» benutzt worden sind, beziehen diese Ausdrücke sich auf die «parts sociales» oder «associés», beziehungsweise, wenn diese Satzungen unter luxemburgischem Gesetz angewandt werden.

Art. 6. Gesellschaftsanteile. 6.1. Die Anteile werden in nominaler Form sein und werden dementsprechend von 1 aufwärts numeriert werden.

6.2. Es werden keine Aktienzertifikate ausgeteilt.

6.3. Die Gesellschaft ist nicht berechtigt, bei der Ausgabe von Hinterlegungsscheinen für Aktien mitzuarbeiten.

6.4. Falls eine Aktie im gemeinsamen Besitz von zwei oder mehreren Personen ist, werden diese gegenüber der Gesellschaft nur durch eine Person vertreten werden, welche von ihnen durch Schreiben für diesen Zweck bestimmt worden ist.

Art. 7. Rückkauf von Anteilen. Unter Bevollmächtigung durch die Hauptversammlung, kann der Verwaltungsrat die Gesellschaft dazu veranlassen, solche Anzahl von integral eingezahlten Anteilen in seinem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, mit der Erwägung dass der gesamte Nennwert von den zu erlangenden und bereits von der Gesellschaft und seinen Filialen gehaltenen Aktien in ihrem Gesellschaftskapital die Hälfte von dem gezeichneten Gesellschaftskapital nicht überschreitet und unbeschadet anderer gesetzlichen Vorschriften in diesem Zusammenhang.

Art. 8. Register der Gesellschaftsaktien. 8.1. Der Verwaltungsrat wird ein Register in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften in diesem Zusammenhang führen, in welchem unter anderem die Namen und Adressen von den Gesellschaftern eingetragen werden.

8.2. Der Verwaltungsrat wird das Register am Gesellschaftssitz den Gesellschaftern zwecks Einsichtnahme zur Verfügung stellen.

8.3. Auf Anfrage und ohne Kosten, wird der Verwaltungsrat einem Gesellschafter einen Auszug aus dem Register betreffend seine Rechte in Bezug auf einen Anteil zukommen lassen.

Art. 9. Einberufungen und Benachrichtigungen. 9.1. Einberufungen an Versammlungen beizuwohnen und Benachrichtigungen an die Gesellschafter werden per Einschreibe- oder normalen Brief an die im Gesellschafterregister eingetragenen Adressen gesendet.

9.2. Benachrichtigungen an den Verwaltungsrat werden per Einschreibe- oder normalen Brief an den Gesellschaftssitz oder an die Adressen von sämtlichen Geschäftsführern gesendet.

Art. 10. Ausgabe von Aktien und Übertragung von Aktientiteln. Jede Ausgabe und Übertragung von Aktien oder jede Übertragung von einem Recht auf Nutzniessung in Aktien oder die Schaffung oder der Verzicht auf ein Nutzniessungsrecht oder ein Pfandrecht auf Anteilen wird durch eine Urkunde bewirkt, welche vor einem Notar, welcher in den Niederlanden tätig ist, ausgeführt werden.

Ausser im Fall wo die Gesellschaft eine Partei zu dem Rechtsgeschäft ist, können die den Aktien zugehörenden Rechte nur ausgeführt werden nachdem

- a. die Gesellschaft das Rechtsgeschäft anerkannt hat;
- b. die Urkunde der Gesellschaft zugestellt worden ist;
- c. die Gesellschaft das Rechtsgeschäft aus eigener Initiative anerkannt hat indem sie es in dem Gesellschafterregister eingetragen hat, all dies in Übereinstimmung mit den Bestimmungen so wie sie in Sektion 2:196a und 2:196b von dem niederländischen Zivilgesetzbuch vorgesehen sind.

Art. 11. Einschränkungen zur Übertragung von Aktien. 11.1 Gemäss den Bestimmungen von Paragraph 7 und 8 von diesem Artikel, kann eine Übertragung von Aktien an der Gesellschaft nicht ohne gebührende Einhaltung von Paragraph 2 und 4 einschliesslich dieses Artikels ausgeführt werden.

11.2 Der Gesellschafter welcher einen oder mehrere Anteile übertragen will, muss die Zustimmung von der Hauptversammlung diesbezüglich beantragen.

Die Übertragung muss binnen drei Monaten nach dem die Zustimmung gegeben worden ist, getätigt werden.

Gleichzeitig mit der Verweigerung, ihre Zustimmung zu geben, kann die Hauptversammlung dem antragenden Gesellschafter den Namen von einer oder mehreren interessierten Parteien nennen, welche bereit sind, die Aktien, auf welche sich der Antrag auf Zustimmung bezieht, gegen Zahlung in bar zu kaufen, für einen festgelegten Verkaufspreis in Übereinstimmung mit Paragraph 3; die Gesellschaft selbst kann nur als interessierte Partei benannt werden mit der Zustimmung von dem antragstellenden Gesellschafter.

11.3. Der Verkaufspreis auf welchen in Paragraph 2 verwiesen wird, wird durch beidseitiges Einverständnis zwischen dem antragstellenden Gesellschafter und den von ihm angenommenen interessierten Parteien festgelegt werden. Bei Nichtübereinstimmung, wird der Verkaufspreis durch das zuständige luxemburgische Gericht festgelegt werden.

11.4. Sobald der Verkaufspreis von den Aktien von dem zuständigen luxemburgischen Gericht festgelegt worden ist, ist der antragstellende Gesellschafter während einem Monat nach solcher Verkaufspreisfestlegung frei, zu entscheiden ob er seine Aktien an die angegebenen interessierten Parteien übertragen wird.

11.5. Im Falle von einer Übermittlung von Aktien, welche eine Übermittlung durch Übertragung oder durch Teilung von einer gemeinsamen Teilhaberschaft nicht beinhaltet, wird jede erlangende Person dem Verwaltungsrat binnen 30 Tagen Mitteilung über die Anzahl und Besonderheiten von den betreffenden Aktien geben. Diese Mitteilung wird als Antrag an die Hauptversammlung angesehen werden, zuzustimmen, dass solche erlangende Person solche Anteile hält, ausser wenn Paragraph 7 von diesem Artikel auf solche erlangende Person zutrifft.

Die zuvor in diesem Paragraph erwähnten Bestimmungen werden ebenfalls Anwendung finden bei einer Übertragung durch Teilung von einer gemeinsamen Teilhaberschaft, welche nicht durch eine Übermittlung, auf welche zuvor in diesem Paragraph Bezug genommen worden ist, erwirkt wurde.

11.6. Bei Erhalt von einem Antrag auf welchen in dem vorangehenden Paragraph Bezug genommen wurde, oder so viel früher als angebracht angesehen, wird der Verwaltungsrat eine Hauptversammlung einberufen, damit beschlossen wird, ob die Zustimmung an die erlangende(n) Person(en) gegeben wird, die Aktien zu behalten oder ob die Aktien übertragen werden sollen an einen oder mehrere in der gleichen Hauptversammlung bestimmte Kaufinteressenten unter welchen die Gesellschaft nur mit der Zustimmung von der/den erlangenden Person(en) mit einbegriffen werden kann welche schriftlich bestätigt haben, dass sie bereit sind zwischen ihnen alle betroffenen Aktien für einen Kaufpreis in bar gleichgestellt dem Wert von solchen Aktien zu kaufen. Solche Vergütung soll durch beiderseitige Übereinstimmung zwischen der (den) erlangende(n) Person(en) und allen Kaufinteressenten, oder bei Nichtübereinstimmung, durch das zuständige luxemburgische Gericht, festgelegt werden. Die Bestimmungen von Paragraph 3 werden ebenfalls Anwendung finden, vorausgesetzt, dass jede erlangende Person als antragstellender Gesellschafter angesehen werden wird und ausserdem, dass eine erlangende Person weder das Recht haben wird nicht zu übertragen, noch das Recht einen genannten Kaufinteressenten nicht anzunehmen, noch das Recht, zu widerrufen.

11.7. Die Bestimmungen von Paragraph 2 bis und einschliesslich 6 werden keine Anwendung finden im Falle von einer Übertragung, durch Teilung von einer gemeinsamen Teilhaberschaft oder jeder anderen Übermittlung von Aktien an einen Mitgesellschafter, den Witwer oder die Witwe von dem Gesellschafter selbst oder an einen Blutsverwandten in direkter Linie mit dem Gesellschafter, ungeachtet des Grades oder in der indirekten Linie bis zu und einschliesslich dem 4. Grad insoweit solche blutsverwandte Person ein gesetzlicher Erbe ist («legitimar»).

11.8. Die in diesem Artikel vorstehenden Bestimmungen gelten unbeschadet jeder anwendbaren dringlichen Gesetzesvorschriften.

Art. 12. Verwaltung. 12.1. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher alle Befugnisse hat und alle Befugnisse durchführen wird mit der Ausnahme von den Befugnissen, welche ausschliesslich der Hauptversammlung, durch das Gesetz oder durch diese Satzungen anerkannt worden sind. Der Verwaltungsrat wird aus wenigstens zwei Geschäftsführern bestehen, welche von der Hauptversammlung genannt werden.

Eine juristische Person kann als Geschäftsführer bestimmt werden.

12.2. Geschäftsführer werden durch die Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung kann zu jeder Zeit einen Geschäftsführer für jeden Grund auch immer suspendieren oder entlassen.

12.3. Die Hauptversammlung wird das Gehalt und die anderen Vorschriften und Arbeitsbedingungen von den Geschäftsführern bestimmen.

22.4. Für den Fall, dass einer oder mehrere Geschäftsführer handlungsunfähig sind oder fehlen, werden die restlichen Geschäftsführer oder der einzige restliche Geschäftsführer die Leitung der Verwaltung vorübergehend inne haben. Für den Fall dass alle Geschäftsführer handlungsunfähig sind oder fehlen, wird die von der Hauptversammlung für diesen Zweck zu bestimmende Person zeitweilig die Leitung der Verwaltung inne haben.

Wenn alle Geschäftsführer fehlen, wird die Person auf welche im vorangehenden Satz Bezug genommen wurde, sobald wie möglich jede nötigen Massnahmen nehmen um eine endgültige Erledigung herbeizuführen.

Art. 13. Beschlüsse vom Verwaltungsrat. 13.1. Unter gebührender Berücksichtigung von diesen Satzungen, kann der Verwaltungsrat die massgebenden Regeln für seine interne Organisation annehmen. Darüber hinaus können die Geschäftsführer unter sich ihre Aufgaben aufteilen, ob oder ob nicht durch Regeln.

13.2. Der Verwaltungsrat wird wenn immer ein Geschäftsführer dies wünscht zusammenkommen. Ein Geschäftsführer kann bei einer Versammlung vom Verwaltungsrat von einem anderen Geschäftsführer der zu diesem Zweck durch eine per Schreiben, per Kabel, per Telex oder per Telefax gegebene Vollmacht ernannt wurde, vertreten werden. Der Verwaltungsrat fasst die Beschlüsse mit der absoluten Mehrheit von allen abgegebenen Stimmen. Bei Stimmengleichheit wird die Hauptversammlung entscheiden.

13.3. Der Verwaltungsrat kann ebenfalls Beschlüsse fassen ohne eine Versammlung abzuhalten, vorausgesetzt dass solche Beschlüsse per Schreiben, per Kabel, per Telex oder Telefax gefasst werden und alle Geschäftsführer sich für den betreffenden Vorschlag ausgesprochen haben.

13.4. Der Verwaltungsrat wird die Anweisungen der Hauptversammlung betreffend die Grundzüge der finanziellen, wirtschaftlichen und sozialen Orientierungen der Gesellschaft und dessen Personalverwaltung befolgen.

13.5. Der Verwaltungsrat wird die Zustimmung der Hauptversammlung für solche Beschlüsse, welche zu diesem Zweck klar durch einen Beschluss der Hauptversammlung festgelegt sind, beantragen.

Art. 14. Vertretung und Vollmachten. 14.1. Der Verwaltungsrat ist berechtigt, die Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann ebenfalls durch zwei gemeinsam handelnde Geschäftsführer, oder durch einen Geschäftsführer, welcher gemeinsam mit einer unter Paragraph 2 von diesem Artikel bestimmten Person, welche hierzu bevollmächtigt ist, vertreten werden.

14.2. Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen, ob oder ob nicht von der Gesellschaft angestellt, die Befugnis gewähren, die Gesellschaft zu vertreten («Prokuratie»), oder in einer anderen Weise die Befugnis gewähren, die Gesellschaft in einer fortführenden Basis zu vertreten. Jede solche Person kann die Gesellschaft unter gebührender Berücksichtigung der Einschränkungen, welche seiner Befugnis, die Gesellschaft zu vertreten, gestellt wurden und unter gebührender Berücksichtigung der Vorschriften von Paragraph 3 dieses Artikels, vertreten. Der Verwaltungsrat kann ebenfalls solche Titel, wie er festlegt, an solche Personen, wie im ersten Satz von diesem Paragraph ausgedrückt, gewähren, sowie auch an andere Personen, aber nur wenn solche Personen von der Gesellschaft angestellt sind.

14.3. Wenn ein Geschäftsführer oder eine unter Paragraph 2 von diesem Artikel bestimmte Person in irgendeiner Weise ein persönliches Interesse in einem Rechtsgeschäft, welches die Gesellschaft unternimmt, oder in einem Streit in welchem die Gesellschaft verwickelt ist, hat, wird er die Befugnisse, die Gesellschaft in dieser Angelegenheit zu vertreten, nicht haben. In einem solchen Fall kann die Gesellschaft nur von zwei anderen, gemeinsam handelnden Personen vertreten werden, unter gebührender Berücksichtigung von den Bestimmungen des ersten Paragraphen dieses Artikels, es sei denn die Hauptversammlung bestimmt eine Person zu diesem Zweck oder das Gesetz sieht eine Bestimmung in einer anderen Weise vor. Für den Fall dass die Gesellschaft in einen Streit verwickelt ist, kann solche Person nicht der Geschäftsführer oder die unter Paragraph 2 von diesem Artikel bestimmte Person sein, welche in irgendeiner Weise ein persönliches Interesse in dem Streit hat.

14.4. Rechtsgeschäfte von der Gesellschaft gegenüber dem Gesellschafter, Halter von allen Aktien des Geschäftskapitals, an welchen die Gesellschaft durch diesen Gesellschafter vertreten ist, sind schriftlich niederzulegen. Für den Zweck des vorangehenden Satzes, werden Anteile, welche von der Gesellschaft oder ihren Filialen gehalten werden, nicht in Rechnung genommen. Wenn der erste Satz von diesem Paragraph nicht berücksichtigt wird, kann das Rechtsgeschäft zum Vorteil für die Gesellschaft als nichtig erklärt werden. Die vorangehenden Bestimmungen in diesem Paragraph werden keine Anwendung finden für Rechtsgeschäfte, welche für den Fall dass zu ihren Bedingungen zugestimmt wurde, zu der normalen Geschäftsverwaltung von der Gesellschaft gehören.

Art. 15. Hauptversammlungen. 15.1. Die alljährliche Hauptversammlung wird binnen 6 Monaten nach dem Ende des Geschäftsjahres abgehalten.

15.2. Ausser wenn der Zeitraum für die Vorbereitung von den Jahresrechnungen verlängert worden ist, wird die Tagesordnung für die jährliche Hauptversammlung in jedem Fall die Annahme der Jahresrechnungen, die Zuteilung der Gewinne und den Vorschlag, den Geschäftsführern Entlastung für ihre Geschäftsführung während dem letzten Geschäftsjahr zu gewähren, beinhalten.

Ausserdem werden alle Posten, welche unter Berücksichtigung der Paragraphen 5 und 6 dieses Artikels in die Tagesordnung eingeschlossen wurden, bei der jährlichen Hauptversammlung besprochen werden.

15.3. Aussergewöhnliche Generalversammlungen werden jedesmal einberufen wenn dies dem Verwaltungsrat oder einem oder mehreren Gesellschaftern welche gemeinsam mehr als die Hälfte des gezeichneten Kapitals vertreten, als angebracht erscheint.

15.4. Hauptversammlungen können in Luxemburg-Stadt (Luxemburg) unter Berücksichtigung von allen zwingenden gesetzlichen Bestimmungen, abgehalten werden.

15.5. Die Gesellschafter werden von dem Verwaltungsrat, von einem Geschäftsführer oder von einem oder mehreren Gesellschaftern welche gemeinsam mehr als die Hälfte des gezeichneten Kapitals vertreten, zu der Generalversammlung einberufen.

Die Einberufung wird die Posten aufführen über welche debattiert werden wird.

15.6. Die Einberufung wird nicht später als am fünfzehnten Tag vor dem Datum der Versammlung gegeben werden.

Wenn der Zeitraum für die Mitteilung kürzer wäre oder wenn keine Einberufung verschickt worden wäre, könnten keine gültigen Beschlüsse gefasst werden, es sei denn, der Beschluss würde einstimmig in einer Versammlung an welcher das gesamte gezeichnete Kapital vertreten ist, gefasst werden.

Der vorangehende Satz wird dementsprechend bei Angelegenheiten Anwendung finden, welche nicht in dem Einberufungsschreiben für die Versammlung oder in einer zusätzlichen Einberufung, unter gebührender Berücksichtigung des Zeitraums für die Einberufung, aufgeführt wurden.

15.7. Die Hauptversammlung wird ihren Vorsitzenden bestimmen.

Der Vorsitzende wird den Schriftführer bestimmen.

15.8. Über die abgehandelten Geschäfte werden Protokolle geführt.

Art. 16. Stimmrechte der Gesellschafter. 16.1. Jeder Anteil gibt das Recht eine Stimme abzugeben.

Die Stimmrechte welche einem Anteil angehören können den Haltern von einem Pfandrecht auf solchen Anteilen nicht übertragen werden.

16.2. Unbeschadet der Bestimmungen von Artikel 6, Paragraph 4, können Gesellschafter an einer Versammlung durch eine schriftlich ermächtigte Vollmacht vertreten sein.

16.3. Ausser wenn das anwendbare Gesetz oder diese Satzungen eine grössere Mehrheit vorsehen, werden die Beschlüsse mit einer Mehrheit, welche mehr als die Hälfte des eingezahlten Kapitals vertritt, angenommen, und für den Fall dass in der ersten Versammlung der entsprechende Vorschlag solche Mehrheit nicht erhält, wird eine zweite Versammlung einberufen, in welcher der entsprechende Vorschlag gültig mit einer absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen angenommen werden kann, ungeachtet des gezeichneten Kapitals welches in einer solchen Versammlung vertreten ist.

16.4. Unbeschadet der Bestimmungen von Paragraph 6 von diesem Artikel, kann ein Beschluss, die unter Artikel 11, Paragraph 2 erwogene Zustimmung zu gewähren und ein Beschluss, die Satzungen der Gesellschaft abzuändern, nur mit einer Mehrheit welche wenigstens drei Viertel vom gezeichneten Kapitals vertritt, gefasst werden. Wenn ein Vorschlag, einen Beschluss wie zuvor in diesem Paragraph bestimmt zu fassen, in einer Hauptversammlung besprochen wird, an welcher nicht wenigstens drei Viertel von dem gezeichneten Kapital vertreten ist, wird es nicht möglich sein, eine zweite Hauptversammlung gemäss Sektion 2:230 Paragraph 3 des niederländischen Zivilgesetzbuches einzuberufen, in welcher ein solcher Beschluss ungeachtet des an der Versammlung vertretenen eingezahlten Kapitals gefasst werden könnte.

16.5. Ein Beschluss, die Zustimmung wie unter Artikel 11, Paragraph 5 beschrieben, zu gewähren, kann nur mit einer Mehrheit welche wenigstens drei Viertel des gezeichneten Kapitals vertritt, in so fern es die Anteile welche der Übertragung oder Teilung wie unter Artikel 11, Paragraph 5 erwähnt nicht beinhaltet, gefasst werden.

Wenn ein Vorschlag, einen Beschluss wie zuvor in diesem Paragraph bestimmt zu fassen, in einer Hauptversammlung besprochen wird, an welcher nicht wenigstens der oben genannte Anteil von dem gezeichneten Kapital vertreten ist, wird es nicht möglich sein, eine zweite Hauptversammlung gemäss Sektion 2:230 Paragraph 3 des niederländischen Zivilgesetzbuches einzuberufen, in welcher ein solcher Beschluss ungeachtet des an der Versammlung vertretenen eingezahlten Kapitals gefasst werden könnte.

16.6. Ein Beschluss, die Nationalität der Gesellschaft durch Verlegung der Hauptniederlassung der Gesellschaft an einen Ort ausserhalb von Luxemburg zu ändern, kann nur durch einstimmigen Entscheid in einer Hauptversammlung in welcher das gesamte gezeichnete Kapital vertreten ist, gefasst werden.

Wenn ein Vorschlag, eine solche Änderung der Nationalität der Gesellschaft vorzunehmen, in einer Hauptversammlung besprochen wird, an welcher nicht das gesamte gezeichnete Kapital vertreten ist, wird es nicht möglich sein, eine zweite Hauptversammlung gemäss Sektion 2:230 Paragraph 3 des niederländischen Zivilgesetzbuches einzuberufen, in welcher ein solcher Beschluss ungeachtet des an der Versammlung vertretenen eingezahlten Kapitals gefasst werden könnte.

16.7. Im Fall und so lang wie die Anzahl von Gesellschaftern fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt und es keine Halter von Nutzniessungsrechten auf Aktien gibt, welche die Rechte haben die durch das niederländische Gesetz den Haltern von Hinterlegungsscheinen für Aktien welche unter der Mitarbeit einer Gesellschaft ausgegeben wurden, zugestanden werden, können die Gesellschafter jeden Beschluss, welchen sie in einer Versammlung hätten fassen können, ohne eine Versammlung abzuhalten fassen, vorausgesetzt dass die Geschäftsführer in der Lage waren, Bericht über einen solchen Beschluss zu erstatten. Ein solcher Beschluss wird nur gültig sein, wenn alle stimmberechtigten Gesellschafter ihre Stimme per Schreiben, per Kabel, per Telex oder per Telefax für den betreffenden Beschluss abgegeben haben. Solche welche, ohne eine Versammlung abzuhalten, einen Beschluss gefasst haben, werden den Verwaltungsrat unverzüglich darüber in Kenntnis setzen.

Art. 17. Geschäftsjahr. Jahresrechnungen. 17.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft läuft vom ersten Tag vom September eines jeden Jahres bis zum und einschliesslich dem einundreissigsten August des darauffolgenden Jahres.

17.2. Alljährlich, binnen fünf Monaten nach jedem Geschäftsjahr (vorbehaltlich einer Verlängerung durch die Hauptversammlung von diesem Zeitraum welche sechs Monate nicht überschreiten kann, aufgrund aussergewöhnlicher Umstände) wird der Verwaltungsrat die Jahresrechnungen vorbereiten und diese den Gesellschaftern zwecks Einsichtnahme am Gesellschaftssitz zur Verfügung stellen. Die Jahresrechnungen werden von der unter Artikel 18 erwähnten Bescheinigung des Rechnungsprüfers, falls die Anweisungen auf welche in jenem Artikel verwiesen werden, gegeben worden sind, vom Jahresbericht und von den durch das Gesetz vorgeschriebenen, hinzuzufügenden zusätzlichen Informationen, begleitet.

Die Jahresrechnungen werden von allen Geschäftsführern unterschrieben werden. Für den Fall, dass die Unterschrift von einem oder von mehreren von ihnen fehlen würde, wird dies hervorgehoben, die Gründe dafür feststellend.

Art. 18. Rechnungsprüfer. Die Gesellschaft kann einen Rechnungsprüfer wie unter Sektion 2:393, Buch 2 vom niederländischen Zivilgesetzbuch erwähnt, damit beauftragen, die vom Verwaltungsrat unter Berücksichtigung von Paragraph 3 von solcher Sektion vorbereiteten Jahresrechnungen zu untersuchen, vorausgesetzt jedoch, dass die Gesellschaft solche Anweisungen an einen Rechnungsprüfer gibt wenn das Gesetz es so fordert.

Für den Fall, dass das Gesetz die im vorangehenden Satz erwähnten zu gebenden Anweisungen nicht fordert, kann die Gesellschaft ebenfalls einem anderen Sachvollständigen Anweisungen geben, um die vom Verwaltungsrat vorbereiteten Jahresrechnungen zu untersuchen; ein solcher Sachverständiger wird nachstehend ebenfalls als Rechnungsprüfer bezeichnet werden.

Die Hauptversammlung wird befugt sein, die oben angeführten Anweisungen zu erteilen. Falls die Hauptversammlung dem nicht nachfolgt, wird der Verwaltungsrat dazu befugt sein.

Die an den Rechnungsprüfer erteilten Anweisungen können jederzeit von der Hauptversammlung oder vom Verwaltungsrat falls dieser solche Anweisungen gegeben hat, widerrufen werden.

Der Rechnungsprüfer wird dem Verwaltungsrat über seine Untersuchungen Bericht erstatten und wird eine Bescheinigung ausstellen, welche die Ergebnisse davon beinhaltet.

Art. 19. Gewinn und Verlust. 19.1. Austeilungen von Gewinnen gemäss diesem Artikel werden nach der Annahme der Jahresrechnungen, aus welchen hervorgeht, dass solche Austeilung erlaubt ist, stattfinden.

19.2. Im Fall und insofern die Reserve welche unter Sektion 197, Paragraph 4 von dem luxemburgischen Gesetz vom fünfzehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschrieben ist, weniger als zehn Prozent (10%) von dem gezeichneten Kapital der Gesellschaft beträgt, wird zuerst ein von der Hauptversammlung zu bestimmender Prozentsatz vom Gewinn, welcher wenigstens fünf Prozent (5%) vom Gewinn beträgt, dieser Reserve zugeführt.

Der überschüssige Gewinn wird der Hauptversammlung zur freien Verfügung stehen.

19.3. Die Gesellschaft kann nur Austeilungen an Gesellschafter und andere zu austeilbarem Gewinn berechnete Personen machen, insofern ihr Eigenkapital den gesamten Betrag von dem gezeichneten Kapital und den laut Gesetz und laut diesen Satzungen aufrechtzuerhaltenden Reserven überschreitet.

19.4. Ein Verlust kann nur gegen laut Gesetz aufrechtzuerhaltende Reserve aufgewogen werden insofern vom Gesetz erlaubt.

19.5. Bei der Festlegung der Teilung des Betrags welcher unter den Gesellschaftern auszuteilen ist, werden die von der Gesellschaft gehaltenen Anteile nicht berechnet werden.

Art. 20. Austeilung von Gewinnen. 20.1. Gewinnanteile werden vier Wochen nachdem sie erklärt worden sind fällig und zahlbar, es sei denn die Hauptversammlung, auf Vorschlag vom Verwaltungsrat, legt ein anderes Datum dafür fest.

20.2. Die Hauptversammlung kann beschliessen, dass Gewinnanteile im ganzen oder teilweise anders als in bar ausgeteilt werden.

20.3. Unbeschadet Artikel 19, Paragraph 3, kann die Hauptversammlung beschliessen, alle oder jeden Teil der Reserven auszuteilen.

20.4. Unbeschadet Artikel 19, Paragraph 3, wird ein Vorschuss auf den Gewinn ausgezahlt, falls die Hauptversammlung auf Vorschlag vom Verwaltungsrat so bestimmt. Die Gesellschaft kann nur einen solchen Vorschuss auf den Gewinn tätigen falls:

a. die Vorschriften von Artikel 19, Paragraph 3 berücksichtigt wurden wie bewiesen laut einer Zwischenbilanz von Aktiva und Passiva betreffend die Situation an einem Datum nicht eher als der erste Tag vom dritten Monat vor dem Monat in welchem der Beschluss, eine Austeilung zu tätigen, gefasst wurde; und

b. die Zwischenbilanz von Aktiva und Passiva wie erwähnt zeigt einen Gewinn, inbezuglich den Gewinnübertrag aus dem Vorjahr.

Art. 21. Abwicklung. 21.1. Auf Antrag des Staatsanwalts «Procureur d'Etat», kann das luxemburgische Gericht welches in dieser Angelegenheit zuständig ist, falls die Gesellschaft wider die anwendbare Strafgesetzgebung handelt oder schwerwiegend wider die Vorschriften des luxemburgischen Gesetzes vom fünfzehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften, handelt, die Auflösung der Gesellschaft verkünden und dessen Abwicklung anordnen.

21.2. Wenn die Gesellschaft gemäss eines Beschlusses von der Hauptversammlung aufgelöst wird, wird sie vom Verwaltungsrat abgewickelt, wenn und insofern die Hauptversammlung nicht anders beschlossen hat.

21.3. Nachdem die Abwicklung abgeschlossen ist, werden die Bücher und Aufzeichnungen der Gesellschaft in der Obhut einer zu diesem Zweck von den Abwicklern für die vom Gesetz festgelegte Dauer ernannten Person aufbewahrt.»

Dritter Beschluss

Die aussergewöhnliche Hauptversammlung der Gesellschafter hat entschieden, die Anzahl der Geschäftsführer auf zwei festzusetzen.

Sie hat folgende Personen als Geschäftsführer ernannt:

- Herrn Albert Wildgen, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg,
- Herrn Michael McDonald, Direktor, mit Wohnsitz in Dippach.

Die Frist der Amtszeit der Geschäftsführer wird mit der Hauptversammlung der Gesellschafter welche zweitausend und eins (2001) abzuhalten ist, ablaufen.

Erklärung

Die Komparentinnen, vertreten wie vorgenannt, entbinden den unterzeichneten Notar von jeder Verantwortung bezüglich die Anwendung und Ausführung der gesetzlichen Erfordernisse in den Niederlanden, und von deren Konsequenzen, für welche sie sich verpflichten durch die Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde selbst die ganze Verantwortung zu tragen.

Kosten

Insofern ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V. seinen effektiven Verwaltungssitz in der Europäischen Union hatte und seinen effektiven Verwaltungssitz nach Luxemburg verlegt hat und insofern ALLIED DOMEQ STADTHOF-STEASSE B.V. die Einregistrierungsgebühren in den Niederlanden gezahlt hat, fällt eine solche Verlegung unter die Bestimmungen des Artikel 3 des Gesetzes datiert auf den 29. Dezember 1971, welche die Befreiung der Einregistrierungsgebühren vorsieht.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden, sind auf ungefähr dreihundertfünzigtausend Luxemburger Franken (LUF 350.000,-) abgeschätzt.

Der amtierende Notar welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst und der Urkunde eine deutsche Fassung beigefügt ist. Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung vorwiegen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an den Komparenten, welcher dem beurkundenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt ist, hat derselbe mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Wildgen, A. Weber.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 119S, fol. 20, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 16. September 1999.

T. Metzler.

(43846/222/798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1999.

**DEIFFERDANGER GESCHICHTSFRENN,
(CERCLE HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE DIFFERDANGE), A.s.b.l.,
(anc. AMIS DE L'HISTOIRE DE DIFFERDANGE).**

Siège social: Differdange.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 janvier 1999 l'article 1^{er} a été modifié et l'article 2 a été complété par un 5^e alinéa:

- **Art. 1^{er}.** L'association prend la dénomination DEIFFERDANGER GESCHICHTSFRENN (CERCLE HISTORIQUE DE LA COMMUNE DE DIFFERDANGE).

- **Art. 2.** L'association a pour but:

5 - de contribuer à la sauvegarde du patrimoine architectural, culturel et industriel de la Commune.

Differdange, le 15 septembre 1999.

F. Schoux

Le Président-Secrétaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 1999, vol. 314, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43844/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 1999.